



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
VERSAILLES-SUD

République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2009

La séance est ouverte à 20h30.

Etaient présents :

M. P.PANNETIER, M.D.DUMOULIN, M.E.DUPONT, M.P. BERQUET, Mme P. GISLE, Mme I. JACQUES, Mme F.FORZANI, M. B. LERISSON, M. Y. GOUNOT, M. N. NICOLAS, S. GERMANICUS, G. MORGUE, A.ROBLIN, G. TILMANN

Absent excusé: M. E.NIVET, pouvoir à Mme F.FORZANI

Secrétaire de séance : M. D.DUMOULIN

Approbation des Comptes- rendus des séances des 25 mars et 27 mai 2009

A l'unanimité, les comptes- rendus des séances des 25 mars et 27 mai 2009 sont approuvés.

1/ Indemnité Représentative Logement pour les instituteurs : taux 2009

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir le taux de l'IRL 2008, soit 224.85€ par mois.

2/ Délégation du conseil municipal au maire dans le cadre des marchés publics

A l'unanimité, le conseil municipal décide de charger, par délégation du conseil municipal, le maire, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui peuvent être passés selon une procédure adaptée, dans les conditions définies par le Code des Marchés Publics, lorsque le montant estimé du besoin est inférieur aux seuils suivants :

- o 206 000 € HT pour les fournitures et les services
- o 1 000 000 € HT pour les travaux,

lorsque les crédits sont inscrits au budget

3/ Trésorerie paierie générale : mise en non valeur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'admettre en non- valeur la somme de 0.40€ correspondant au titre n° 11/2007 du budget assainissement.

4/ Club house : demande générale de subventions au titre de la rénovation de l'équipement sportif « Club House »

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à demander toute subvention pour la rénovation de l'équipement sportif « Club House », situé place du Clos Brosset.

5/ Associations : retrait d'une partie de sa subvention à l'association CHARIVARI

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retirer à l'association Charivari la somme de 540 € au motif que l'association ne réalisera pas l'activité « Le Clos du Prévost » lors de la prochaine Fête de la Saint- Simon.

6/ SEY : approbation de la modification des statuts

A l'unanimité le conseil municipal décide d'approuver la modification des statuts du SEY, lequel peut désormais « conseiller dans le domaine de l'Energie les collectivités adhérentes qui le souhaitent ».

7/ SIVOM: approbation de la modification des statuts

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la modification des statuts du SIVOM en Syndicat à la carte et précise que la commune de Châteaufort adhère à la carte piscine.

8/ DGFP : modification de la liste des délibérations fiscales

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas modifier la liste des présentes délibérations fiscales.

9/ Plips :adoption du règlement

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter le règlement pour la mise à disposition des plips.

Informations : les rapports de la Lyonnaise des Eaux, délégataire de service public assainissement, du SYB, de l'IFAC sont portés à la connaissance du conseil municipal.

La parole est donnée au public.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire,

Patrice PANNETIER